



LE LIVRE PARISIEN



BULLETIN MENSUEL DU SYNDICAT GENERAL DU LIVRE ET DES INDUSTRIES CONNEXES DE LA RÉGION PARISIENNE

LE PLUS GRAND MOUVEMENT REVENDICATIF
MENÉ PAR LA CLASSE OUVRIÈRE DEPUIS 1936

Mai 68 : 40^e anniversaire

Le contexte international et national

Tout d'abord, « 68 » n'est pas une histoire franco-française. Les événements de mai-juin s'inscrivent dans un contexte marqué, dans presque toutes les parties du monde, par des mouvements mobilisant une fraction de la jeunesse étudiante. Les États-Unis connaissaient de puissantes protestations contre la guerre du Vietnam, pour les droits civiques. Une vague de manifestations plus ou moins violentes affectait des pays très divers : Japon, Allemagne, Mexique, Sénégal, Tchécoslovaquie, Italie...

Les enfants de l'Après-guerre voient les peuples coloniaux mettre à mal les plus grandes puissances mondiales au Maghreb comme au Vietnam. L'intervention « musclée » des chars russes à Budapest et les événements de Prague finissent de ruiner les illusions sur la volonté des Soviétiques d'édifier le socialisme pour les peuples. Les revanchards d'Algérie et les attentats de l'OAS sont encore bien présents dans les esprits et sont toujours ressentis comme un possible danger pour la démocratie.

Le pouvoir fort exercé par un général réactionnaire comme De Gaulle est une image trop caricaturale pour tous ceux qui veulent « du passé faire table rase ».

La volonté de faire « sauter le couvercle de la marmite » touche même les enfants de la bourgeoisie, tellement la chape de plomb d'une société bien-pensante se révèle trop lourde pour les aspirations à une liberté nouvelle.

Ainsi, anti-racisme, anti-colonialisme, libération des mœurs, droit à l'IVG, droit à l'homosexualité, lutte antifascisme... côtoient les revendica-

tions salariales et la lutte pour les droits syndicaux.

Le pouvoir est dur envers les travailleurs. Depuis 1962, réquisition par décret des mineurs de houillères, des agents de la météo nationale, de la RATP, attaques contre les salariés de la fonction publique et contre la Sécurité sociale, hausse des prix, salaires bloqués, fiscalité de plus en plus lourde et injuste, le tout imposé par des pouvoirs spéciaux ternissent peu à peu l'image de « l'homme providentiel ».

En 1965, les élections présidentielles marquent la lente mais réelle érosion du prestige gaullien.

De nombreuses luttes montrent le malaise des travailleurs. Grève chez Dassault, aux chantiers navals de St Nazaire, journées d'action nationale du 17 mai et du 13 décembre 1967 auxquelles se joignent les ouvriers du labour et de la presse, apparaissent aujourd'hui comme une répétition générale.

Les travailleurs du Livre entendent « se battre pour leurs revendications professionnelles même s'ils ne veulent pas être les seuls à tirer la charrette ».

Selon Fernand Besnier, alors secrétaire général de la fédération : 68 serait « une année où la classe ouvrière en général - les travailleurs du Livre en particulier - saurait mener l'action nécessaire pour faire aboutir leurs justes revendications, en conservant et renforçant l'unité au sein de leur fédération ».

L'étincelle

Les raisons immédiates qui enclenchèrent le mouvement étudiant paraissent insignifiantes au regard de celui qu'elles allaient provoquer par la suite puisqu'il s'agissait de protester contre le règlement des cités universitaires qui n'autorisait pas les garçons à se rendre dans les bâtiments réservés aux filles. Dans

les premiers jours, ces manifestations étudiantes ne réunissaient que quelques milliers de jeunes, qui "y allaient" tout de même de bon cœur, avec une détermination telle que ni les charges, ni les matraques de la police ne les firent reculer. Celles-ci ne les incitèrent pas non plus à renoncer à revenir, quelques jours plus tard, occuper de nouveau les rues du Quartier latin. Les jeunes étaient à chaque fois plus nombreux car leur exemple devenait contagieux. Et non seulement ils ne reculaient pas, mais parfois c'était eux qui faisaient céder les rangs policiers.

Un mouvement "incontrôlable"

La gauche syndicale et politique traditionnelle avait peu de prise sur le mouvement étudiant et était naturellement méfiante sur ce qu'elle jugeait être des « petits bourgeois anti-communistes » voire « des fils de grands bourgeois ». C'était peut-être vrai pour certains mais les « fils de prolétaires » fraternisaient parfois avec les étudiants de la Sorbonne sur les mêmes barricades, et, ensemble, arrachaient les pavés pour découvrir la page.

La police voyait des « gauchistes » partout, la Gauche et les syndicats mirent du temps à se solidariser franchement avec ces jeunes dont certains se réclamaient des idées de Mao, Che Guevara, Lénine, Trotski, Bakounine et autres alternatives révolutionnaires pour les déçus de l'URSS de Staline et Brejnev.

La CGT était méfiante face à ce mouvement qui sortait des schémas classiques de la lutte syndicale et qui ne répondait pas forcément aux mots d'ordre traditionnels d'un mouvement ouvrier connu et organisé.

(suite page 7)



En commémoration du 40^e anniversaire de Mai 68, nous avons repris la tête de une du Livre parisien de l'époque.

N° 331

SOMMAIRE

2 Commission exécutive du 6 mai 2008

3 Editorial

4/5 Présentation politique

6 L'interview syndicale : la Sad

7 à 11 Il y a 40 ans : mai 1968

12-13 SGLCE aux congrès des unions départementales

14-15 Brèves

16 NMPP et Secours Populaire



Compte rendu de la commission exécutive du 6 mai 2008

L'actualité internationale est marquée par la crise financière, d'une part, et par la crise des denrées alimentaires, d'autre part. Incapables de recycler leurs « crédits nauséabonds » (subprime), les banques, après avoir ruiné des milliers des familles, les jettent à la rue. Ces mêmes banques font maintenant appel aux gouvernements, leur demandant de faire intervenir les banques centrales. Le système bancaire est soutenu à grands coups de milliards, il est annoncé un chiffre de 2000 milliards de dollars ainsi injectés en Europe, aux Etats-Unis et au Japon.

De leur côté, les multinationales de l'agro-alimentaire – par des choix économiques basés sur le contrôle des semences, des ressources et le détournement, voire la spoliation des terres agricoles au profit de l'industrie de l'éthanol ou des aliments pour animaux – entraînent des populations pourtant majoritairement paysannes vers la disette.

Ces deux aspects démontrent, s'il en était besoin, les méfaits du libéralisme mondial ; ils mettent en lumière l'inefficacité d'organisations telles que le FMI ou l'OMC sensés corriger les disparités d'un marché dit mondialisé.

Présents : Pascal AKOUN, Jean-Paul BRINON, Jean-Paul DE SOUSA, Thierry FRONTY, Djazi GHOUINI, Christophe GRAL, Laurent JOSEPH, Laurent JOURDAS, Martial LE BIHAN, Laurent LEMARQUAND, Jean-Yves LESAGE, Laurent LOURDEZ, Jean-Philippe MARÉCHAL, Éric MARTIN, Hakim MEZAINI, Marc NORGUEZ, Bernard PARISOT, Michel PAVARD, Carl PFEIFFER, Jean-François ROBERT, Guillaume THOMAS FLORES.

Excusés : Giuseppe AMMENDOLEA, Thierry BARTEL, Gilbert BONHOMME, Daniel BOSSELUT, Laurent BOUYRIE, Jean-Marc DARCHÉ, Jacques DURIN, Cyril ELBAZ, Loïc GERARD, Sophie LACAZE MASMONTTEL, Franck LONJARET, David MEYNARD, Michel MIQUELESTRORENA, Ali M'SAOURA, Patrick PINCELOUP.

Rapporteur : Laurent JOSEPH

Président de séance : Marc NORGUEZ

Ordre du jour :
– Situation générale, situation dans la profession et renforcement

Questions diverses

Le renchérissement des produits de première nécessité et de ceux issus du pétrole n'est donc pas sans conséquence sur le pouvoir d'achat d'une majorité de salariés européens. En France, cette situation est ressentie au travers de la flambée des prix. D'après les chiffres Insee de mars, l'inflation atteint 3,2 % en glissement annuel.

Une nouvelle fois, ce sont les peuples qui paient au prix fort – au Nord comme au Sud – le dégonflement de la bulle financière. Les dirigeants européens devraient tirer les leçons de l'échec de la financiarisation de l'économie et, plutôt que d'apporter leur soutien aux spéculateurs, impulser pour une politique monétaire en direction des ménages et de l'emploi, favorisant les investissements utiles dans les domaines de la formation, de la recherche et de la protection sociale.

Et ce sont bien ces thèmes qui sont en débat dans notre pays.

Cela fait un an que Sarkozy a été élu à la tête du pays. Les nombreuses réformes engagées ont contribué à creuser les inégalités, tant sur le plan fiscal que social. Si le locataire de l'Élysée, soucieux de sa cote, se veut plus discret, sa ligne, elle, reste la même. Les soi-disant couacs concernant la carte famille nombreuse, les soins dentaires et optiques, les mesures contre les chômeurs et les fonctionnaires ne trompent personne car tout cela s'inscrit dans la droite ligne d'un libéralisme économique affirmé.

Dans le cadre du développement du dialogue social et sur le financement du syndicalisme, la Confédération a soumis un texte à ses organisations ; le CCN s'est prononcé pour la ratification du texte. Bilan de la consultation : 26 fédérations se sont exprimées, 19 ont validé la délibération, 9 étaient contre et 4 se sont abstenues. La délibération a été approuvée à 80,40 % par les organisations de la CGT. Pour en revenir au texte, s'il ne s'agit que d'une ébauche, il convient de noter qu'au niveau de la commission exécutive, ce texte interpelle. En effet, la désignation d'un délégué syndical sera soumise à plusieurs contraintes. Cela peut être une avancée quand dans certaines entreprises, l'employeur met lui-même en place une structure syndicale afin de faire appliquer des accords dans son intérêt propre, mais cela peut également poser des problèmes pour s'implanter dans des entreprises de désert syndical. Aujourd'hui, rien n'est entériné, à suivre...

Dans de nombreux secteurs de l'industrie, des services, du commerce... les

actions, les grèves autour des questions du pouvoir d'achat et de l'augmentation des salaires sont couronnées de succès.

Ces mouvements démontrent d'une part, que la préoccupation numéro 1 des salariés est bien la question du pouvoir d'achat et d'autre part, que la capacité des salariés à se mobiliser avec les organisations syndicales dans une démarche collective et solidaire reste entière malgré la volonté de certains d'ériger l'individualisme comme règle.

Concernant les sans-papiers, les actions – souvent à l'initiative de la CGT – ont permis la mise en lumière de la situation que vivent ces travailleurs. Si la question de la régularisation des travailleurs durablement installés vient mal à propos pour le gouvernement et ses lois Hortefeux, il ne peut exonérer les employeurs de leurs responsabilités. Le SGLCE participe activement à leur lutte en soutenant les sans-papiers de la profession.

L'actualité, c'est aussi le dossier des retraites. Après les premières consultations. Dans la logique de la loi Fillon 2003, le gouvernement confirme son option d'allongement de la durée de cotisation à 41 annuités. Alors que la question du financement des retraites reste un aspect qu'aucune réforme n'a solutionné, une nouvelle fois c'est aux seuls salariés – actifs comme retraités – que l'on fait supporter un nouvel effort.

La CGT met en avant 7 orientations ; vous les retrouverez sur le site du SGLCE : www.sglce-cgt.fr sur le lien « ma retraite, j'veux la vivre ».

Sur ce dossier des retraites, il est essentiel que la mobilisation soit massive. Notre syndicat, bien évidemment, participera à cette manifestation, il est important de ne pas se disperser. Nous nous devons de réussir la mobilisation aux manifestations, dans le nombre comme dans la forme.

Compte tenu des enjeux sur les retraites comme pour toute la protection sociale, notre syndicat propose une initiative formation les 17, 18 et 19 juin matin autour des thèmes de la mutualité, de la Sécurité sociale et de la retraite. Cette formation s'adresse en priorité aux membres du bureau syndical et de la CE. Pierre-Yves Chanut, membre de l'équipe de Jean-Christophe Le Duigou, interviendra sur le dossier retraites. Je vous invite à vous inscrire rapidement.

Dans la profession

Dans un contexte où les éditeurs réaffirment le choix du Web (Orange lance

un portail rendant accessible les quotidiens, Relay favorise l'accès en ligne aux publications), la presse quotidienne est dans la tourmente et les salariés sont souvent les principales cibles des décisions patronales.

À la Tribune comme au Monde, d'ailleurs tous deux absents des kiosques aujourd'hui, la restructuration prévoit des suppressions d'emplois.

Au Monde, les camarades du SGLCE avec l'intersyndicale refusent tout départ contraint face à l'intransigeance de la direction qui maintient son projet de fermeture de services, notamment les « fonctions supports » (accueil, téléphone...) et projette leur externalisation. L'assemblée générale d'hier a décidé l'arrêt de travail avec non parution du titre daté du 6 mai.

La mobilisation des salariés autour de l'intersyndicale CFDT, SNJ, SGLCE et SNJ-CGT reste forte. Nous déplorons la position d'Infocom qui, soutenu par la FILPAC, préfère une attitude scissionniste. Cela ne doit pas pour autant nous empêcher de signer la pétition Le Monde mise en ligne sur le site de la FILPAC.

Distribution de la presse

Au sein du groupe NMPP, le plan défi 2010 présenté par la direction a donné lieu à plusieurs échanges. La section Messageries, avec le SGLCE, a proposé une alternative maintenant un centre de traitement national des publications pour servir les dépositaires et les entités ARM. Les dirigeants de l'entreprise, arquebouts sur leur position dont la seule motivation est le coût, ont décidé de passer en force en convoquant un Comité central d'entreprise mi-mai. Concomitamment à ces discussions, le SGLCE a organisé de nombreuses actions dans le but d'amener la direction à ouvrir de véritables négociations sur la base d'un projet industriel. Au vu de l'entêtement de la direction des NMPP, le SGLCE prévoyant un conflit dur et long, la CE décide la mise en place d'une caisse de luttes et de grèves.

Même si la participation aux actions est bonne, il est demandé aux camarades des entreprises (notamment en presse) de créer les conditions d'une plus grande participation aux actions concernant les NMPP.

En conclusion

- préparation de la manif du 22 mai ;
- formation en juin sur les retraites ;
- mise en place d'une caisse de luttes.



Solidarité : "Sentiment qui pousse les hommes à s'accorder une aide mutuelle"

Voilà bien une valeur d'arrière-garde pour qui revendiquait pendant sa campagne électorale que « l'idéologie de 68 sera morte le jour où dans la société on osera rappeler chacun à ses devoirs. »

La solidarité n'est-elle pas une valeur idéologique portée par les événements de 68 ? N'est-elle pas par ailleurs un devoir pour chacun ? En tout cas pas pour lui, pas pour notre président, Nicolas Sarkozy, censé porter les valeurs de la République.

Au contraire, il multiplie les attaques contre toute forme de solidarité, au profit de l'individualisme et de la concurrence : mise en place des franchises médicales, déremboursement de médicaments, allongement de la durée de cotisation pour accéder à une retraite pleine et entière, remise en cause des conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi avec la fusion Assedic/ANPE sont autant de remises en cause des principes de solidarité.

Tout le contraire des valeurs que nous portons !

Il faudra rester mobilisés et vigilants durant la période estivale à venir car le gouvernement, lui, ne prend pas de vacances pendant l'été et c'est toujours le moment qu'il choisit pour nous infuser ses réformes les plus rétrogrades.

Une autre forme de la solidarité qui ne doit pas nous laisser indifférents, est celle que nous devons avoir pour les travailleurs sans-papiers. Nos professions ne sont pas épargnées. Sans prétendre à un recensement exhaustif, nous dénombrons aujourd'hui plus d'une centaine de travailleurs sans-papiers qui travaillent régulièrement et ce, depuis plusieurs années, dans des entreprises de nos branches (principalement des brochures et des entreprises de routage, mais pas que...). Le recours à cette main-d'œuvre particulièrement vulnérable a, de toute évidence, une influence déplorable sur la situation des autres travailleurs.

Comment revendiquer des conditions de travail décentes avec un salaire décent quand vous vous trouvez en concurrence directe avec des travailleurs corvéables à merci, sous la menace permanente d'expulsion ? La solidarité avec ces salariés doit être totale et sans réserve car défendre leur régularisation, c'est leur donner le moyen de faire entendre leurs droits et donc les vôtres.

Enfin, la solidarité doit s'exprimer également au sein de notre organisation. N'est-ce pas la raison même d'un syndicat ?

Comme le disait Bernard Thibault dans son intervention devant le dernier CCN : « Nos modes de fonctionnement, nos modes d'organisation doivent mieux correspondre au syndicalisme solidaire entre générations, solidaire entre métiers et professions, solidaire entre salariés de petites et de grandes entreprises, solidaire entre précaires et celles et ceux dont le parcours professionnel semble moins chaotique. »

Or, comment ne pas partager la déclaration d'un membre éminent de notre secrétariat fédéral, responsable de la propagande, pardon, de la communication, lors de la réunion décentralisée parisienne du 15 mai dernier : « le principe de solidarité qui fonde le syndicalisme est mis à mal par les divisions syndicales ».

Le dossier NMPP en est l'exemple flagrant. La distribution de la presse est une question centrale qui impacte la diffusion et donc l'existence de tous les titres. Or, la solidarité des autres syndicats de la presse parisienne n'est pas encore au niveau où elle devrait l'être.

La situation du Monde n'est pas plus réjouissante puisque, là aussi, les enjeux des négociations en cours dépassent largement le microcosme de l'entreprise et que les solidarités ont bien du mal à s'exprimer.

Que dire encore de la situation des entreprises de labeur, de la publicité, de l'édition, de la papeterie ou du papier, confrontées elles aussi à des restructurations existentielles ?

Et rien ne change. On attise les divisions au lieu de fédérer, envers et contre tous et surtout contre l'avis des salariés des entreprises concernés. La solidarité ne se décrète pas. Elle se construit au quotidien. Et c'est chacune et chacun d'entre nous qui la construiront en convainquant, dans son entourage, sur son lieu de travail, de l'utilité de « s'accorder une aide mutuelle ».



J.-P. Maréchal
secrétaire du SGLCE



Présentation politique d'un projet alternatif qui tient compte des évolutions de la presse et de la nécessité de maintenir un système coopératif de distribution

I - Préambule

« Il n'est guère contesté que la presse soit un des principaux ressorts du fonctionnement démocratique d'un pays. Elle doit donc être non seulement pluraliste, mais encore accessible à tous sur le sol national, voire à l'étranger. En conséquence, le système de distribution ne saurait être partiel ni sélectif. Cette caractéristique différencie radicalement la presse de secteurs commerciaux où la distribution répond à une toute autre logique fondée sur la concurrence (...).

La France est le seul pays où il est implicitement affirmé que la liberté d'imprimer demeure sans effet si la liberté de diffuser n'est pas garantie. Elle est la seule à avoir inscrit la liberté de distribution dans la loi.* L'adaptation du système de distribution est une nécessité que nul ne peut nier. La presse évolue, sa distribution aussi, comme en attestent les nombreuses réformes entreprises au sein des NMPP depuis sa création en 1947.

Les restructurations des NMPP et du réseau en général ont atteint aujourd'hui le seuil critique au-delà duquel nous ne pourrions plus invoquer la pérennisation du système. Or, le plan « Défi 2010 », s'il devait s'appliquer dans son intégralité, dépasserait ce seuil dans la mesure où il amplifierait les transferts de compétences au profit des sous-traitants. Cette stratégie extrêmement dangereuse remettrait en cause les fondements du métier de la distribution.

Au prétexte d'une rationalisation obligée, le risque de voir le système perdre l'essence même de son principe – la liberté de la distribution de la presse – est d'autant plus grand que la question du traitement égalitaire de la presse est posée à tous les stades du processus d'acheminement, de l'imprimerie au diffuseur.

L'ajustement du système de distribution, si difficile qu'il soit, ne doit pas être un bouleversement et impose à ceux qui l'entreprennent de la circonspection.

À juste titre, le rapport du Comité des Sages désigné en 1992 au sein du Conseil supérieur des

4



l'avenir du réseau de vente notait : « Il ne peut être envisagé de toucher à une pierre de l'édifice complexe de la distribution de la presse sans en remettre en cause l'architecture et l'équilibre ».

Notre organisation syndicale, la CGT, tient à travers ce document à exprimer sa conception politique et industrielle de la distribution dont les réformes successives des deux dernières décennies ont toujours été l'objet de négociations. Nous sommes convaincus qu'une alternative réaliste est possible. Dans ce dessein, elle doit respecter l'architecture fondamentale de la distribution et les principes qui lui sont inhérents.

II - Du statut de la distribution de la presse et des principes qui en découlent

Le statut de la distribution de la presse est déterminé par le cadre législatif et professionnel fondé par la loi Bichet du 2 avril 1947 et par les grands principes qui en découlent, c'est-à-dire la liberté de la distribution, le système coopératif, les barèmes et la péréquation, le groupage et le traitement dans le respect de l'égalité et de l'impartialité de la distribution.

Nous réaffirmons notre attachement à ces grands

principes et notre volonté de les faire respecter, d'inciter tous les acteurs de la profession à les renforcer.

Du respect de ces grands principes découle une architecture de la distribution qui s'est toujours montrée efficace et parfaitement adaptée aux spécificités de la presse écrite. Des spécificités qui, rappelons-nous, sont de nature économique et sociale :

□ **Économique**, dans la mesure où la presse est un produit périssable. L'information est éphémère, sa fraîcheur est de quelques heures. Il faut donc l'écrire et l'imprimer aussi vite que possible, mais aussi la distribuer d'une manière qualitative et dans un temps limité. Cette qualité et cette rapidité ont forcément un coût qui ne peut être réduit indéfiniment. Un réseau de distribution performant et réactif couvrant l'ensemble du territoire exige non seulement une infrastructure et une logistique idoines, mais aussi du personnel suffisamment formé.

□ **Sociale** (début du préambule), notamment pour la presse d'information ou d'idées. C'est l'une des composantes fondamentales de la démocratie. Par conséquent elle doit être pluraliste et accessible à tous. À l'inverse du commerce courant qui a toute liberté de choisir et de mettre en valeur ses produits, le système de distribution ne peut pratiquer l'exclusion ou la sélectivité de journaux qui lui sont confiés. La presse est, avant tout, un bien culturel qui ne peut être commercialisé selon les règles classiques du négoce.

III - De la nécessité de maintenir l'architecture avec les niveaux d'intervention

Nous l'avons dit précédemment, l'architecture et l'équilibre du système de distribution sont menacés dès lors qu'on tente de lui retirer un élément fondateur.

Les réformes entreprises depuis plus de 60 ans au sein du système de distribution ont toujours confirmé la nécessité d'un traitement de la presse sur 3 niveaux d'intervention :

□ niveau 1 : groupage des quotidiens et des publications servant les dépositaires.



□ niveau 2 : réseau de dépositaires servant les points de vente.

□ niveau 3 : réseau des diffuseurs.

Ces trois niveaux doivent être non seulement conservés, mais aussi faire l'objet d'une politique ambitieuse de renforcement en vue de pérenniser une distribution de qualité et égalitaire. C'est d'une démarche offensive, consolidatrice et non destructrice qu'a besoin la distribution pour répondre aux exigences d'une presse plurielle.

Comme le déclarait si justement Yves Sabouret, directeur général des NMPP jusqu'en 2003 : « *Il faut dépasser ce qu'il y avait d'ingrat dans la dernière période, où l'on ne parlait que de la réduction des coûts, des effectifs et du nombre des dépositaires, et retrouver les objectifs de croissance en parts de marché, en services offerts, en développement interne et externe. C'est ainsi que nous passerons d'une brillante modernisation défensive à une brillante modernisation offensive.* »

La société de messageries NMPP assure la distribution des titres que 5 coopératives de presse lui ont confiés et doit, à cet effet, en effectuer leur traitement au sein des structures de l'entreprise et avec leurs salariés.

À ce titre, il doit demeurer les filières : publications, quotidiens, retour, internationale ainsi que toutes les fonctions supports qui y sont attachées.

IV - Grands axes pour pérenniser les NMPP et répondre à l'exigence d'une distribution égalitaire

Ces axes intéressent le niveau 1 de la distribution dans la mesure où notre activité principale est le traitement et le groupage des titres à destination du niveau 2 (dépositaires). Cependant, notre organisation syndicale a le souci de défendre l'ensemble du système de distribution et ne manquera pas d'exprimer ses idées et d'apporter sa contribution sur le niveau 2 et le niveau 3 à d'autres moments.

Un niveau 1 assurant le traitement et le groupage des titres

PUBLICATIONS

Il est considéré que tout produit confié par les éditeurs aux NMPP – que ce soit au départ des imprimeries, des brochures ou dans les centres d'exploitation – doit faire l'objet d'un traitement égalitaire et impartial. Dans ces conditions, une entrée unique est impérative pour garantir ce traitement. À ce titre, le maintien d'un centre de traitement des publications s'impose de toute évidence.

Il a pour mission le traitement et le groupage des titres destinés à l'ensemble des dépositaires. La charge de travail de ce centre avec des organisations de travail adaptées doit être constituée de la façon suivante :

- le traitement des **palettes**,
- le traitement des **paquets**,
- le traitement des **appoints**,
- le traitement des produits de **l'import**,
- le traitement du **réassortiment national**,
- le traitement des **produits multimédias**.

Le traitement de ces derniers s'effectuera dans une organisation du travail adaptée aux variabilités de ces produits.

Les outils permettant la sécurisation et la traçabilité des produits traités dans le centre doivent être considérés comme une plus-value des prestations offertes aux éditeurs.

QUOTIDIENS

Le nouveau centre de traitement des quotidiens devra continuer les missions qui lui incombent et avoir à cet effet une surface suffisante pour l'exploitation et les services administratifs qui s'y rattachent.

Dans le cadre du nouveau schéma d'impression décentralisée, les NMPP doivent maintenir et renforcer leur présence en termes de services et d'emplois.

Pour une distribution efficace et adaptée des quotidiens nationaux et des journaux étrangers en province, il est impératif de maintenir dans les 5 régions actuelles une structure dédiée au groupage de ces produits presse.

Les organisations du travail pour les structures du niveau 1 et les niveaux d'effectifs qui en découleront seront déterminées par la voie de la négociation.

V - Suggestions pour pérenniser les NMPP

La direction générale doit avoir pour priorité le renforcement des NMPP. Ainsi peut-elle proposer aux éditeurs, dans le cadre d'une prestation de services, d'intégrer dans le traitement et l'acheminement tous les produits hors vente au numéro.

Mettre le savoir-faire des NMPP à la disposition

de la presse écrite. Le portage des journaux à domicile pourrait être organisé à partir du réseau des diffuseurs.

Instaurer un barème unique pour les flux aller et retour en instituant des seuils d'inventus selon les familles de presse.

Compte tenu des restructurations industrielles de la presse à venir d'ici 2010 dans le secteur de la fabrication, nous demandons à la direction générale d'étudier avec les acteurs de la profession le transfert au sein des NMPP des personnes non employées qui ne pourront pas bénéficier d'un départ anticipé.

La principale source d'économies pour les éditeurs réside dans le maintien d'un système coopératif de distribution unique au monde qui leur garantisserait l'égalité, l'impartialité dans le traitement de leurs titres, dans le respect des principes de solidarité et de péréquation des coûts.

La question de la gouvernance de l'entreprise SARL NMPP se pose dans la mesure où les éditeurs peuvent légitimement s'interroger sur les effets que peut avoir l'intrication au sein des NMPP des fonctions d'opérateur et de celles d'éditeur.

Par ailleurs, de nombreux éditeurs considèrent que la redevance et les loyers payés dans le cadre de la gouvernance actuelle atteignent un niveau excessif.

En tout état de cause, les conflits d'intérêts que génère la position des éditeurs – ces derniers étant coopérateurs et clients – pénalisent l'entreprise dans son fonctionnement.

Aussi, nous préconisons l'instauration d'une nouvelle gouvernance qui respecte effectivement l'impartialité. Par conséquent, la redevance octroyée jusqu'alors à l'opérateur (17 millions d'euros) n'aurait plus raison d'être et serait réinvestie dans la société, notamment pour pérenniser le niveau 1.

** Extrait du rapport du Conseil économique et social 2005 : « Garantir le pluralisme et l'indépendance de la presse quotidienne pour assurer son avenir. »*





La SAD

Depuis plusieurs mois, la distribution de la presse est au cœur de notre actualité. Même si aujourd'hui, le niveau 1 est sous les feux de la rampe, il n'en reste pas moins que le plan « Défi 2010 » concocté par la direction du groupe NMPP concerne tout le système de distribution.

Pour en savoir plus, le Livre parisien a rencontré Jacky Muselli (secrétaire du Comité central d'entreprise SAD et secrétaire du Comité de groupe NMPP) et Gérard Galluchot (délégué syndical central de la SAD)



Jacky Muselli et Gérard Galluchot.

Livre parisien : Pouvez-vous nous rappeler ce qu'est la SAD ?

Jacky Muselli : La SAD (Société d'Agences et de Diffusion) est une filiale des NMPP à 100 %. L'effectif de l'entreprise est d'environ 850 salariés bénéficiant d'un statut conventionnel. Le siège social est situé à Paris dans l'immeuble des NMPP, les agences implantées dans 20 grandes villes assurent la distribution de la presse en province. Elles font partie du réseau des 170 dépositaires communément appelé niveau 2.

L. P. : Le plan défi 2010 prévoit comme mesure phare la création de 5 000 points de vente. Que pensez-vous de cet objectif ?

Gérard Galluchot : Cette volonté de dynamiser le réseau de diffuseurs en créant des points de vente supplémentaires est, bien sûr, partagée par notre organisation syndicale. Si sur les derniers mois, le bilan laisse apparaître une augmentation du nombre de points de ventes, il convient de nuancer ce solde positif.

L. P. : Pourquoi ?

G. G. : Parce que ces nouvelles créations ne compensent pas en volume d'activité la disparition des anciens points de ventes et que derrière les abréviations PVC, PVQ, PVS, PVT se cachent des points de ventes thématiques et/ou spécialisés dont les quantités et nombre de titres sont limités. C'est cette limitation volontaire ou mécanique des titres qui soulève bien des questions.

L. P. : Plus précisément, quelles sont vos craintes ?

J. M. : En limitant l'offre marchande (150 titres au lieu de 2 000), ces nouveaux diffuseurs, même si leur rémunération est moindre, semblent annoncer le futur modèle de point de vente. Dès lors, il sera plus difficile pour le client potentiel d'acheter son quotidien ou son magazine.

Pour les dépositaires et la SAD, le volume d'activité s'en ressentira. Pour les éditeurs, ce sera un risque d'aggravation des inégalités, avec des titres difficilement accessibles, voire absents des linéai-

res de nombreux points de ventes. C'est un sacré coup de canif au principe d'égalité de la loi Bichet. Pourtant ce réseau de points de ventes « traditionnel » (27 000 diffuseurs) est indispensable à la distribution de la presse ; les éditeurs devraient y penser plutôt que de rechercher des mesures d'économie à tout prix. C'est pourquoi, nous proposons des mesures d'aide spécifique, en priorité pour ceux situés en centre ville. Aider et conforter ce réseau, rendre la presse plus accessible à tous est primordial pour le pluralisme.

L. P. : Le plan « défi 2010 » concerne-t-il la SAD ?

J. M. : Au dernier Comité de groupe, le plan a été présenté comme la restructuration du réseau avec une fusion opérationnelle des activités de distribution niveau 1 et niveau 2, le transfert des activités ARM (Agences régionales des Messageries) au sein des SAD illustrant ce choix.

L. P. : Cela veut-il dire que la SAD et les dépositaires se verront confier de nouvelles activités ?

G. G. : Non, si certains peuvent croire que la disparition du niveau 1 voulue par la direction du groupe NMPP profitera au niveau 2, ils se trompent lourdement !

J. M. : En réalité, la création et le renforcement des fonctions des plates-formes régionales en province ne seraient que l'amplification du transfert des tâches inhérentes à la distribution des produits presse vers des entreprises sous-traitantes non spécialisées.

Ce choix interpelle car, par le passé, la SAD a déjà traité cette activité « plate forme » qui, à l'époque, s'appelaient le CRE (Centre régional d'expédition).

G. G. : Ce système de plates-formes non dédiées aux produits presse et exploitant une main-d'œuvre précaire n'est pas sans danger pour les dépositaires.

L. P. : En quoi est-ce dangereux ?

G. G. : Premièrement, il existe un risque de séparation des « flux ». Pour être plus précis, ces plates-formes se verraient confier les activités les plus rémunératrices ; les autres, plus contraignantes, seraient laissées aux dépositaires. On peut ensuite imaginer les conséquences sociales pour les salariés des dépositaires...

Deuxièmement, comment ne pas penser que ces plates-formes qui ont permis le contournement des centres de niveau 1 pourraient, une fois en place dans les régions, devenir à leur tour un moyen de contourner les dépositaires ?

Enfin, que dire de la logique sociale ! L'exploitation de salariés précaires serait à coup sûr un moyen de faire pression sur les salariés des dépositaires.

A l'évidence, ces plates-formes se posent plus en

système concurrent des dépositaires et de leurs salariés qu'en maillon complémentaire répondant aux critères requis pour une distribution de la presse efficace et de qualité.

L. P. : Au niveau de l'entreprise, quelle est votre actualité ?

J. M. : La direction de la SAD a annoncé un projet prévoyant la centralisation des fonctions comptables. Ce point suscite des interrogations, notamment sur sa finalité. Même si les premières négociations ont permis quelques avancées, nous voulons éviter qu'il soit le prétexte pour revenir sur les engagements de l'accord du 8 février 2006 concernant le périmètre de l'entreprise, ses missions et les tâches dévolues aux agences.

En effet, quel avenir pour un dépositaire dès lors qu'il est réduit au rôle de plate forme logistique et de simple exécutant contraint d'obéir aux donneurs d'ordre ?

C'est pourquoi nous défendons le principe de proximité pour les fonctions comptables comme celles commerciales car bien souvent le dépositaire, par ses actions de terrain, apporte des solutions au diffuseur et lui permet de maintenir son activité. Demain, avec une centralisation, le même diffuseur en difficulté pourrait bien s'entendre dire « faites une demande à Paris, on vous écrira ». Un paradoxe quand le plan prévoit l'augmentation des points de vente...

L. P. : Comment les salariés de la SAD réagissent-ils aux annonces de « Défi 2010 » ?

G. G. : Ils sont attentifs, parfois défiants notamment sur la possibilité de transférer les activités et les salariés des ARM.

J. M. : Même si les directions NMPP/SAD présentent le plan « Défi 2010 » comme soi-disant « positif », notamment l'intégration d'activités du niveau 1 au niveau 2, les salariés de la SAD ne sont pas dupes ; ils ne tomberont pas dans le piège qui consisteraient à les opposer à ceux des NMPP car contrairement au discours rassurant, ils ont compris que l'affaiblissement du niveau 1 et l'attaque dont font l'objet les ouvriers du Livre ne leur seront pas favorables en termes d'emploi comme de préservation de leur statut contractuel.

G. G. : Toutes catégories confondues, les personnels sont conscients des enjeux. Pour certains, ils participent aux actions.

Cette période nous permet de constater que les liens de solidarité entre salariés de la SAD et des NMPP n'ont jamais été aussi forts. C'est ensemble que nous exigeons de la direction du groupe l'ouverture de négociations sérieuses sur la base du projet présenté par le SGLCE.

(suite de la page 1)

Il serait faux d'opposer les différentes revendications et les forces en présence :

- La lutte des jeunes pour abattre le capitalisme contre les revendications syndicales ;
- Les étudiants « petits-bourgeois » contre le mouvement syndical organisé ;
- Les « provocateurs gauchistes » contre les syndicalistes responsables et propositionnels ;
- Les révolutionnaires contre les réformistes.

La jeunesse étudiante voulait changer la société et était à l'initiative de Mai 68.

Elle ne pouvait rien sans entraîner la classe ouvrière qui, seule, peut paralyser la société en arrêtant le travail.

La classe ouvrière était elle-même porteuse de revendications sociales et avide de libertés syndicales et de libertés tout court.

La jeunesse de la classe ouvrière fraternisait avec les étudiants sur les barricades.

En fin de compte, les conquêtes sociales ont été possibles parce que le patronat a lâché « un peu » pour ne pas « tout perdre ». Les bienfaits de 68 sont à la mesure de la trouille qu'a eue la bourgeoisie d'un mouvement que personne ne contrôlait vraiment.

68 dans le Livre

Il est bien difficile de présenter un tableau complet et exhaustif des événements de 68 dans les métiers du Livre, tant ils furent ressentis et menés de manières différentes, voire opposées. Nous nous bornerons donc à reproduire certaines déclarations de l'époque et à relater les faits attestant cette diversité.

Repères historiques

Les 2 et 3 mai, les facultés de Nanterre et de la Sorbonne sont fermées par la police. Les flics occupent le Quartier latin.

Les bagarres violentes avec les CRS entraînent 600 arrestations et des inculpations.

Du 6 au 9 mai, des manifestations s'organisent au Quartier latin sans trop d'incidents violents.

Le 10 mai, les CRS ont l'ordre de charger. La répression est des plus brutales. C'est la première nuit des barricades.

Le 11 mai, l'UNEF, la CFDT et la CGT appellent à une grève générale de 24 heures et à une manifestation pour le lundi 13 mai.

Le 13 mai, tout le pays est arrêté. À Paris, défilé monstre avec 1 000 000 de personnes. Les étudiants se mêlent aux ouvriers. La Sorbonne de nouveau ouverte est occupée.

Le 14 mai, les ouvriers de Sud-Aviation (Nantes) se mettent en grève illimitée.

Le 15 mai, Renault Cléon est occupé.

Le 16 mai, tout Renault est en grève avec des revendications salariales, pour les 40 heures, la retraite à 60 ans, le paiement des heures de grève, les libertés syndicales.

Le 18 mai, la RATP se met en grève.

Le 20 mai, la grève touche tous les secteurs.



10 millions de grévistes

La grève générale, qui démarra au lendemain du 13 mai, entraîna 10 millions de grévistes. Il y en avait seulement un peu plus de 3 millions en 1936.

Juste avant Mai 68, l'idée de grève générale paraissait complètement utopique. Elle faisait partie des mythes historiques.

La révolte étudiante, que la plupart des travailleurs ne comprenaient pas bien, leur était sympathique. Ces jeunes qui clamaient leur droit de vivre, qui contestaient la société, qui, accompagnés de drapeaux rouges et noirs, étaient allés fouiller dans l'arsenal des idées révolutionnaires que beaucoup pensaient périmées, enterrées et qui ressurgissaient, apportaient un élan de fraîcheur, de générosité, de solidarité et de liberté.

Les étudiants en lutte voulaient fermement détruire le vieil ordre social pour en construire un nouveau, mais il y avait une certaine confusion dans la façon de parvenir au but, et surtout un manque de moyens. Car les moyens, ils étaient du côté de la classe ouvrière ; et elle, ne savait pas très bien ce qui allait se passer. Elle sentait confusément que cette fois l'affaire était sérieuse.

Les étudiants les plus politisés faisaient appel aux travailleurs, sans lesquels aucun mouvement social ne peut parvenir à ses fins.

Thierry Fronty

Extraits de l'Histoire générale de la presse française*

« ... Il n'y a plus de transports, plus de postes, et... plus de messageries (les ouvriers des NMPP resteront en grève du 15 mai au 4 juin ; les marchands parisiens feront la grève de leur côté du 24 au 27 mai et du 17 au 22 juin). Les quotidiens de Paris ont dû ainsi improviser eux-mêmes leur diffusion. Devant les imprimeries du Parisien libéré, par exemple, il y a chaque nuit une armada de plus de 70 véhicules de tous gabarits, en plus des voitures particulières des dépositaires de la région parisienne qui préfèrent venir s'approvisionner eux-mêmes. »

« ... Le climat psychologique et social s'est à ce point dégradé que, dans les imprimeries de presse certains éléments ouvriers en sont venus à vouloir exercer une censure sur le contenu du journal qu'ils composent ou impriment. Le fait est que la Fédération du Livre, alors que la France entière a cessé le travail, a maintenu l'activité de ses membres ; elle l'a fait en déclarant qu'elle laissait paraître la presse « dans la mesure où celle-ci accomplira avec objectivité le rôle d'information qui est sa vocation ». Mais qui va définir cette objectivité ? Des incidents ont lieu au Figaro, à France-Soir pour son édition Paris-Press, à La Nation, chacun de ces journaux préférant arrêter le tirage plutôt que de modifier un titre ou un article. On voit pourtant des journaux sortir avec des blancs : celui-ci avec un titre échoppé, entièrement censuré ; s'ajoutent à cela des pressions, des menaces visant à l'obligation d'insérer certains communiqués in extenso ou de les placer à la première page, sous peine de voir les machines s'arrêter. Le Parisien libéré, quant à lui, préfère dans la nuit du 23 au 24 mai, alors que l'équipe typographique réclame la modification d'un titre sur les « premiers signes de reprise », décider de ne pas paraître. (...)

Parfois ce sont des voitures chargées de journaux qui sont arrêtées, et le contenu détruit. Il arrive même que, dans certaines villes, une sorte d'« insurrection » se dresse. À Nantes, par exemple, où s'est constitué un « embryon de république populaire », c'est le personnel de l'imprimerie qui s'arroge le droit de choisir les nouvelles, refusant tout ce qui pourrait apparaître comme une critique ou une réserve à l'égard de la « lutte ouvrière » ; Presse-Océan et l'Eclair, ne sortent pas le 27 mai. (...)

L'imprimerie du Progrès à Chassieu est bloquée par des étudiants lyonnais dans la nuit du 12 au 13 mai ; les imprimeries de presse de tout le Sud-est sont en grève du 21 mai au 7 juin ; à Marseille, le Méridional-la France où, quelques minutes avant le tirage, les ouvriers du Livre CGT « exigent le contrôle de toutes les informations publiées », ne peut paraître le 23 mai, mais reparaitra le lendemain sans avoir rien cédé ; à Montpellier, le Midi Libre est stoppé du 23 mai au 29 mai ; les journaux de la Côte Basque sont arrêtés à partir du 27 mai ; à Toulouse, toute vente des journaux est empêchée le 28 mai, etc. (...)

* Ouvrage collectif paru aux Presses universitaires de France.



Témoignage de Daniel Légerot

ancien secrétaire général du SGLCE et du CILP

En mai 68, j'ai 23 ans, je suis syndiqué depuis six ans et demi et adhérent du PCF depuis six ans. Photographe en héliogravure à l'Imprimerie Cino del Duca de Maisons-Alfort, je suis secrétaire du Comité d'entreprise (760 salariés)...

Dès le vendredi 10 mai, notre entreprise est en effervescence. Le samedi, des équipes travaillent mais le coeur n'y est pas. (...)

Le lundi 13, nous décidons d'aller à la manifestation. Le lendemain, les gars sont choqués par la répression policière dont sont victimes les étudiants assimilés à leurs enfants. (...)

Le lundi 20, les travailleurs décident de se mettre en grève et d'occuper l'usine. En fait, il n'y a pas de revendication : les gars veulent en découdre, exprimer leur volonté de changer les choses sans savoir comment. Dès le mardi, des délégations sont organisées pour aller dans les entreprises environnantes appeler à se joindre à la grève. (...) On se soucie peu de ce que dit le SGL et la FFTL, si ce n'est pour se sentir confortés par leur appel aux travailleurs à décider eux-mêmes de leur participation dans la bataille engagée. (...)

La FFTL négocie et signe un accord national avec les maîtres-imprimeurs dont on ne se soucie pas dans l'usine. C'est un bon accord, juge-t-on, pour les petites boîtes du labeur ou celles qui n'ont pas un bon rapport de forces ; nous on continue puisque l'on peut avoir mieux, c'est sûr.

Une manifestation a lieu devant Blanqui sans les « Del Duca » qui désapprouvent ces travailleurs qui protestent contre le syndicat parce que l'accord serait insuffisant : qu'ils agissent comme nous et aillent chercher mieux...

Je ne pense pas que les salariés de l'imprimerie aient eu en tête que la situation était révolutionnaire et que leurs revendications soient corporatistes (d'ailleurs, c'est quand le mouvement de reprise du travail est devenu évident que les revendications précises ont été déterminées). Renverser le capitalisme n'était nullement leur préoccupation; que voulaient-ils vraiment si ce n'est exprimer leur mal-être, savourer leur capacité à bloquer le pays et attendre l'ouverture, peut-être, d'une perspective politique qui faisait tant défaut.

Il fallait que la presse quotidienne paraisse pour avoir les informations autres que celles de la radio et il était impossible de s'en tenir à L'Huma au risque d'être accusés de mettre en cause la liberté d'information et d'être inféodés au PCF. Krasucki avait raison de tenir cette position et de venir la défendre auprès de nos camarades de Créteil à Corbeil pour la VO, pensait-on.

(...) les commerçants nous donnent des vivres, les copains de chez Total nous ont donné un camion citerne entier d'essence, les artistes viennent nous divertir et nous cultiver, nous rencontrons les femmes/les maris des copains et des copines... On emmerde les chefs, il y a même le chauffeur du PDG qui doit faire la queue comme tout le monde pour avoir du carburant pour la voiture du patron ! (...)

Nous avons obtenu une augmentation des salaires de 13 % dont 7 % sur le salaire réel; l'augmentation de la prime annuelle de dix heures pour 1968 et vingt heures en 1969; le paiement de la semaine d'hiver 56 heures au lieu de 48; la limitation de la durée hebdomadaire de travail à 50 heures maximum (certains, avec les heures supplémentaires, faisaient 56 heures alors) et l'engagement à réduire ensuite les heures supplémentaires par paliers et avec compensation intégrale; le paiement d'une bonne partie des journées de grève.

Nous serons une des dernières imprimeries à reprendre le travail dans la joie et la fierté.

Il y a depuis longtemps une différence de syndicalisme entre la presse et le labeur parisiens, notamment en conséquence des statuts différents et du contrôle de l'embauche en presse ; la parution des quotidiens n'a pas permis aux travailleurs de presse de s'inscrire de la même façon dans mai-juin 68 et leurs sections étaient depuis longtemps déjà enfermées dans le corporatisme dont parvenaient à se dégager celles du labeur.

(...) Si c'était à refaire ? Je continuerai de faire confiance aux travailleurs et de proposer des formes démocratiques de décision (...) elles doivent être à l'avant-garde et, en même temps, au service exclusif des salariés.



Dans le Monde.
Pierre Viansson Ponté :

« Quand la France s'ennuie »

« Ce qui caractérise actuellement notre vie publique, c'est l'ennui ? Les Français s'ennuient. Ils ne participent ni de près ni de loin aux grandes convulsions qui secouent le monde. La jeunesse s'ennuie... À la limite, cela s'est vu, un pays peut aussi périr d'ennui. »

Note de l'Histoire générale de la presse française

Le problème de la censure ouvrière sur les journaux s'est posé à plusieurs reprises depuis la Libération, la seule réponse possible étant, pour les responsables du journal, l'arrêt de parution. En 1962, la direction du Parisien libéré n'avait pu alors qu'élever « auprès des organisations professionnelles la plus solennelle protestation contre cette atteinte à la liberté de la presse qui est en contradiction formelle non seulement avec les traditions du Livre, mais encore avec les textes de conventions collectives »...

Le texte de la convention collective précise expressément en effet : « les travailleurs s'engagent à ne pas prendre en considération le caractère ou la ligne politique d'un journal, pas plus que les opinions ou les fonctions des personnes qui les dirigent, pour ralentir ou arrêter partiellement ou totalement la confection ou la diffusion de ce journal. De plus, ils s'interdisent toute censure du journal ou de la publication... »



Article de Roger Bureau

(secrétaire général du SGL et du CILP en 1968)
 extrait du Livre Parisien n°59

(...) « Dès le 18 mai, un cahier revendicatif est déposé à l'Union parisienne des syndicats patronaux. Le 19 mai, le Comité intersyndical appelle les travailleurs du Labeur à faire grève 24 heures et à déposer le cahier revendicatif auprès des directions. Le 22 mai, la quasi-totalité des entreprises du Labeur est arrêtée et occupée. Incontestablement, cette situation n'a pu se créer que par suite d'un mécontentement général dans nos sections parisiennes dû à la baisse du pouvoir d'achat. Que certains camarades aient eu d'autres idées en tête, cela est sans doute vrai, ils l'ont prouvé par la suite. N'empêche que la cause essentielle reposait comme l'ont soutenu la CGT, la Fédération, le Comité intersyndical tout au long de la grève, sur des revendications précises que le gouvernement et le patronat se sont refusés pendant de longues années à discuter.

Dans la presse, le début de la grève s'est amorcé par un arrêt de travail de l'équipe de jour à l'annexe des NMPP à la Villette. Dans la même nuit, le mouvement a gagné les autres annexes. L'ensemble des messageries était paralysé, la cause de la grève était, là aussi, une revendication de salaire.

Pour tenir le public informé, le Comité intersyndical demandait aux équipes des imprimeries de poursuivre la parution des

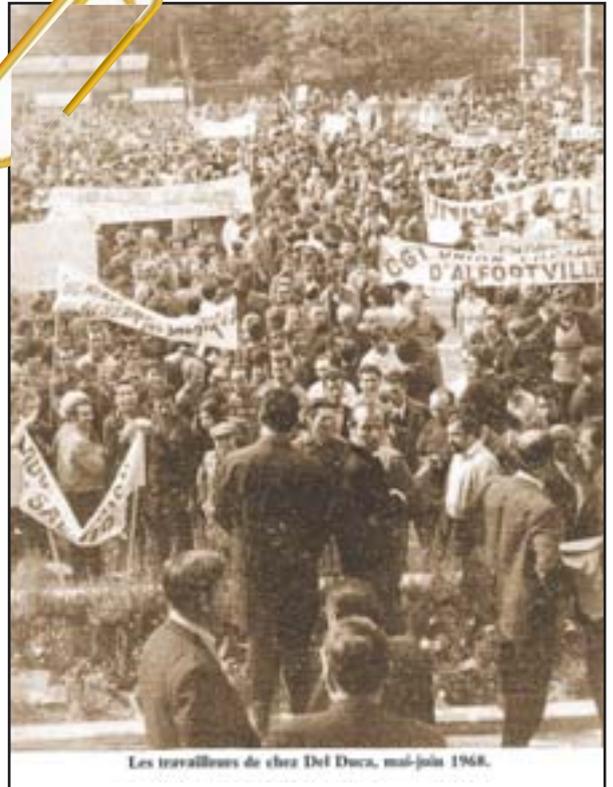
quotidiens. Il prenait aussi la décision de suspendre la confection des hebdomadaires. Deux jours plus tard, c'étaient les quotidiens financiers et de courses qui étaient arrêtés.

Ainsi, aux grévistes des messageries s'étaient joints les travailleurs des Départs poste, à l'exception des Départs imprimeries, ainsi que tous les camarades du Labeur-Presses.

Les discussions avec le Syndicat de la Presse parisienne se sont déroulées avec beaucoup de passion. Engagés les premiers dans l'action, ce sont nos camarades des NMPP et simultanément nos camarades des Départs Poste qui ont été appelés à se prononcer les premiers sur un procès-verbal de discussions. Disons qu'il a fallu revenir plusieurs fois à la charge devant le SPP pour améliorer le score. De nombreuses discussions avec les militants et les travailleurs ont été nécessaires pour mettre les choses au point et faire comprendre à certains la nécessité de mener l'action syndicale avec l'organisation syndicale, avec la CGT et non pas parallèlement. Il semble bien que l'appel ait été entendu puisque, après la reprise du travail, de nombreuses adhésions nous sont parvenues et que le Comité Intersyndical a été félicité pour

avoir défendu efficacement les revendications.» (...)

Depuis, d'autres catégories de travailleurs comme celles des Agences de presse, de l'AFP, des Petits Routiers ont eu à prendre position sur les procès-verbaux des discussions engagées avec les différents employeurs. Les camarades concernés ont obtenu des résultats appréciables à la hauteur de leur combativité.



Les travailleurs de chez Del Duca, mai-juin 1968.

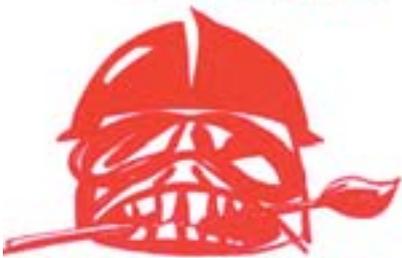
Les jeunes de Clichés-Union

- (...) Un cahier de revendications, préparé et étudié par les apprentis, était déposé dans le même temps avec celui des ouvriers à la direction de l'entreprise.

Comme résultat aux revendications des apprentis, la direction a accepté : la liberté de réunion syndicale, 5 heures par semaine d'éducation sportive (dans les 40 heures), un jour par mois d'éducation syndicale, la sécurité de l'emploi au retour du service militaire, une amélioration de la formation professionnelle avec des cours professionnels donnés aux jeunes et l'accès à une revue technique.

(Livre parisien n°59)

LA POLICE S'AFFICHE
 AUX BEAUX ARTS



LES BEAUX ARTS
 AFFICHENT dans la RUE

Les femmes aussi

Durant la crise sociale que nous venons de traverser, les femmes, en photogravure, ont largement participé aux actions du mouvement ouvrier. Ayant conscience de la place qu'elles occupent dans la société, elles ont su se trouver aux côtés de leurs camarades masculins et jouer un rôle important dans la vie syndicale.

Nombreuses d'entre elles ont assuré pleinement leurs responsabilités. Certaines ont suivi avec assiduité les réunions du comité de grève. D'autres n'ont pas hésité à se déplacer de nombreuses fois afin d'expliquer à des camarades la nécessité d'entrer dans la grève.

D'autres également ont participé à l'occupation des ateliers, concourant ainsi à l'ampleur du mouvement. Leur détermination à voir aboutir les revendications légitimes des travailleurs est un atout très grand pour la poursuite des luttes ouvrières.

Les femmes viennent de prouver une fois de plus qu'elles existent vraiment comme travailleuses « à part entière », capables de penser leurs problèmes, de définir leurs propres revendications, de lutter avec efficacité pour de plus justes conditions de travail.

Une femme photographe
 (Livre parisien n°59)

Maurice Clavel (Combat) :

« Le mouvement de notre jeunesse, et particulièrement de ceux qu'on appelle les enragés ou trublions, est spirituellement magnifique. Il rend l'espoir à notre pays, et à d'autres... »

Témoignage de Hervé Ropert (extrait),

ex-membre du secrétariat photogreveurs,
rédacteur en chef de Impac

Les événements de mai 1968 sont arrivés à une période dans laquelle les ouvriers de la presse étaient très fortement politisés (...) quel que soit leur métier, ils étaient fortement organisés au sein du PCF. Dans toutes les entreprises de presse, celles du 2^e, du 9^e, du 10^e arrondissements militaient activement des centaines de communistes organisés dans l'entreprise. (...)

Faut il rappeler que le pourcentage de filles et de fils d'ouvriers dans le monde universitaire était nul à l'époque ? (...) C'est donc avec beaucoup de circonspection, pour ne pas dire plus, que furent appréciées par les ouvriers du Livre les premières manifestations des étudiants, considérés à tort ou à raison comme autant de fils à papa.

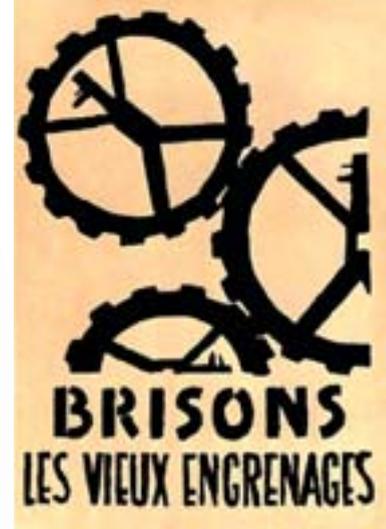
Ajoutons à cela que les slogans lancés par eux ne faisaient pas partie de la culture politique ouvrière et que l'anticommunisme de la plupart de leurs dirigeants nous mettait mal à l'aise : allions-nous leur apporter un soutien qu'ils ne demandaient d'ailleurs pas ? (...)

La question se posa alors pour les ouvriers de la presse : fallait-il arrêter les journaux ? (...) La direction de la CGT, très liée à l'époque à celle du PCF, répondit qu'il est absolument nécessaire que l'Humanité sorte pour contrebalancer les informations télévisées entièrement soumises au pouvoir politique en place (il existait un ministre de l'Information !). Or, il était impossible de sortir l'Huma sans laisser paraître aussi les autres journaux. Après de très nombreuses réunions, souvent houleuses, à Blanqui (la fédération, en 68, était quasiment inconnue des ouvriers du Livre parisien) et dans les entreprises de presse, la décision fut prise de faire paraître tous les quotidiens ; seuls les hebdomadaires ne paraîtraient pas dans cette période.

Décision fut également prise de réduire la pagination à son minimum et que les informations données par des journalistes tendant à salir ou à dénaturer le mouvement ne seraient pas tolérées. On assista durant ces jours à des scènes assez cocasses où des éditorialistes — tel Dominique Pado à L'Aurore — furent contraints de réécrire leur éditorial plusieurs fois dans la nuit.

Dans les salles de rédaction, des sortes de commissions de censure étaient mises en place. C'est ainsi que cela se passait ! Aujourd'hui je me refuse à juger si cela était bien ou mal, c'était aussi dans le contexte de l'époque, il y a 40 ans.

Le 13 mai, jour de grande manif de République à Denfert, les journaux furent absents des kiosques. (...)



31 décembre 1967,
vœux du Général de Gaulle :

« Que sera 1968 ?... c'est vraiment avec confiance que j'envisage pour les douze prochains mois l'existence de notre pays. »... « L'année 1968, je la salue avec sérénité ».

En guise de conclusion provisoire...

Les avancées sociales parfois spectaculaires conquises alors par les travailleurs s'expliquent par le « turbo » que représente un tel mouvement dans le moteur revendicatif. Ce qui, pour les patrons, était « irréaliste » pendant des années devint brusquement possible grâce à la peur qu'ils ont eu de tout perdre dans la tourmente sociale.

Comme on a pu le voir, l'encre des accords était à peine sèche que les patrons tentaient déjà de récupérer leurs pertes. Rien n'est jamais acquis définitivement, eux ne se reposent jamais.

Aujourd'hui, les bas salaires, la destruction des acquis sociaux, la crise économique internationale, la traque aux sans-papiers, les émeutes de la faim, la morgue réactionnaire des Sarkozy, Berlusconi et autres VRP du capital peuvent faire souffler à nouveau la brise de mai et nous redonner le goût des cerises en pendants d'oreilles.

Pour nos revendications, contre la régression sociale, pour changer la vie en mieux...

Alors 40 ans après : Sarko-mence ?

Rentrée difficile

(extrait du Livre parisien n° 60 de septembre 68)

(...) Cette année, le festival des prix n'a rien à envier à son homologue de l'an passé (...). 8 % sur le pain, 33 % sur l'affranchissement des lettres, 5 % sur les tarifs voyageurs de la SNCF, 56 % sur les passeports, 233 % sur les permis de conduire ! Sans oublier le reste : l'essence, les tabacs, la vignette, le téléphone, l'assurance auto, le gaz et l'électricité « domestique ».

Ce qui fait l'originalité du « train de hausses de l'été 1968 », ce n'est pas qu'il roule mais les prétextes invoqués pour son lancement. D'ordinaire, c'est la faute à la sécheresse ou à la pluie, au Marché commun, que sais-je encore... Cet été, tous les fins limiers du gouvernement et du patronat nous désignent du doigt le coupable : les augmentations de salaires obtenues à la suite des grèves.

La presse réactionnaire titre sur l'ardoise des événements de mai-juin ou évoque les « conséquences des accords de Grenelle ». Très officiellement, le porte-parole gouvernemental, en présentant le projet du budget 1969, parle des charges supplémentaires « au titre des événements de mai-juin ». Et dans chaque profession, nous sommes bien placés pour le savoir, le patronat s'empare de cet alibi « cousu main ».

Il est vrai que les importantes augmentations de salaires qu'ils ont dû accorder aux travailleurs restent sur l'estomac du patronat et du gouvernement. La digestion est difficile. Aussi, une grande conspiration est-elle déclenchée. L'opération « récupération » est en cours. Il s'agit de reprendre aux travailleurs une partie de ce qu'on a dû leur concéder et le gouvernement prend les devants. Services publics plus chers, fiscalité directe et indirecte plus lourde, crédits sociaux rognés : les crèches et les hôpitaux feront comme les autoroutes, ils attendront.

Cette situation met en relief l'importance de la revendication d'une véritable échelle mobile des salaires, telle que l'a défendue la CGT...



Mai 68 : Un pavé de diamant pour les salariés des NMPP

Le Livre parisien a donné la parole à Jean Besse qui a joué un rôle actif aux NMPP en Mai 68.

« **E**n mai 1968, j'étais syndiqué CGT et collecteur. Depuis plusieurs mois, le climat était tendu dans l'atelier de la Villette jour où je travaillais comme compteur de 13 h à 21 h. Dans cette équipe, nous étions 300 salariés dont 69 syndiqués CGT. On était submergé par le travail. Des travaux physiquement harassants, à manipuler des dizaines de tonnes de papier chaque jour, avec seulement 20 minutes de repos pour « casser la croûte ».

On croulait sous les heures supplémentaires que l'encadrement nous imposait littéralement sous peine d'être « mis au pain sec » en cas de refus.

Dans ce climat de « ras-le-bol » et indignés par les répressions policières contre les étudiants dans le Quartier latin le 10 mai, la grève générale du lundi 13 mai 68 a été très bien suivie aux NMPP avec une bonne participation à la manifestation entre République et Denfert Rochereau qui a réuni 1 million de manifestants.

Le mardi 14 mai, un travail énorme nous attendait dans l'atelier, et il en était de même le lendemain. À la prise de service, on ne pouvait même plus circuler entre les montagnes de journaux à distribuer. Nous avons perçu cela comme de la provocation patronale.

Le mercredi 15 mai, avec quelques camarades, Raymond Arlix, Georges Aussanaire, Robert Benjacar, Georges Delacour, Pierre Dupont, Alain Gisteau, Michel Martinelli, Georges Outte et Michel Vandegheukte, nous avons décidé de ne pas reprendre le travail après le casse-croûte.

Nous avons attendu l'équipe de Villette nuit qui distribuait les quotidiens. Nos camarades se sont immédiatement joints à la grève.

C'est donc le 15 mai, à 16 h 30, que l'arrêt de travail est parti du centre de distribution de la Villette pour s'étendre au Charolais, à Bobigny, puis au Banquier.

Les NMPP ont été la deuxième ou la troisième entreprise à se mettre en grève en mai 68.

Les deux délégués d'alors étaient un peu débordés. Ils nous avaient dit, sans nous convaincre, que la grève que nous entamions n'était pas statutaire...

Nous avons avancé nos revendications :

- une meilleure organisation et répartition du travail ;



« La réforme, oui ! la chienlit, non ? » (De Gaulle)

« Dix ans ça suffit » (l'Huma)

- 1 000 F de salaire (au lieu de 700 F alors) ;
- le contrôle des heures supplémentaires.

La direction était paniquée et désorientée. Elle n'avait manifestement aucun plan anti-grève lui permettant de s'opposer à un mouvement de cette ampleur. Elle a affrété des taxis et des ambulances privées pour aller chercher des journaux dans les imprimeries et les acheminer jusqu'aux points de vente.

Les voitures étaient interceptées en chemin par des Camarades qui s'emparaient du chargement. Le Canal Saint Martin s'en souvient encore...

Ces rodéos se sont toujours bien passés, sans heurt avec les chauffeurs, après explications.

Pour éviter l'organisation d'une distribution parallèle, on autorisait aux cadres d'entrer tous les jours dans les ateliers, mais avec interdiction d'en sortir avant la fin de service et ceux-ci étaient soumis à la fouille pour éviter qu'ils emportent des documents ou des étiquettes d'expédition.

Au premier étage de la Villette, il y avait un atelier de « presse routage » qui expédiait les journaux des abonnés, ils nous ont rapidement suivi dans le mouvement car le papier était bloqué à la réception et les femmes qui composaient la majorité du personnel exigeaient de se mettre en grève.

L'ambiance était formidable : le CE continuait à nous fournir des denrées, les volontaires faisaient la cuisine, un patron chauffeur nous prêtait un véhicule avec lequel on allait chercher des patates dans l'Aisne. Certains salariés qui avaient un travail d'appoint dans les Halles ramenaient de

la nourriture achetée à bon compte. On donnait la nourriture que l'on pouvait pour les familles...

Les contacts et négociations se faisaient au niveau du Syndicat. Roger Lancry est passé faire le point avec les délégués le 18 mai vers 15 h. Il est revenu le 21 ou 22 mai avec une proposition de 8 % d'augmentation, qui a été rejetée.

Tous les jours, il y avait une réunion d'information et débats. La grève était votée et reconduite à main levée.

Vers le 25, les militants du Comité de Grève ont été appelés à Blanqui. Les Camarades Bureau, Cancé, Lancry et Lepeu, souhaitaient mieux nous connaître et s'inquiétaient d'éventuelles manipulations. Après notre rencontre, manifestement convaincus de nos raisons, ils nous ont apporté un soutien total qui ne s'est jamais démenti.

Le 30 mai, les négociations aboutissaient ; et le 2 juin, le travail reprenait. Nous avons obtenu :

- 30 % d'augmentation de salaire ;
- les jours de grève ont été intégralement payés ;
- le droit de réunion dans l'entreprise, la section syndicale, la mise en place de la commission de travail ;
- le contrôle de l'organisation du travail et sa répartition.

Comme je l'ai dit plus haut, à la Villette jour, nous étions en avril 68, 300 salariés. Après 400 embauches en 1969, nous étions 700 dont 630 syndiqués au lieu de 69 en avril 1968 et en 1969, la Section syndicale des NMPP comptait plus de 2 000 syndiqués...

Alors, on ne touche pas à l'héritage de Mai 68, et Vive la CGT ! »

Propos recueillis
par Yann Volant 11

Pleinement confédérés



Le 17^e Congrès de l'Union départementale du Val-de-Marne s'est tenu le 16, 17 et 18 avril 2008 à Champigny.

Comme chacun le sait, un congrès est un moment à la fois studieux pour ses travaux et fraternel pour ses moments de pause et de repas ; studieux car il a fallu pendant 3 jours faire le bilan des 3 dernières années : bilan d'activité, statuts et bilan d'orientation, sans oublier les différentes résolutions sur lesquelles nous avons eu à nous prononcer.

Les questions liées à l'emploi, à la retraite, aux salaires, à la protection sociale, à la place de la CGT dans les projets économiques du département, penser et vivre CGT, la campagne des prud'hommes et la syndicalisation, l'égalité hom-

mes/femmes, la formation professionnelle ont été les grandes thématiques qui ont fait l'objet des débats. Sans oublier les luttes en cours, comme celle menée par les lycéens qui, lucides, luttent aux côtés des enseignants contre la politique gouvernementale concernant la suppression des effectifs et la réduction drastique des

moyens pour l'école. C'est à juste titre qu'ils veulent mettre toutes les chances de leur côté pour leur avenir et celui de l'école permettant la réussite à tous. Une délégation lycéenne du Val-de-Marne est venue s'exprimer dans ce sens au congrès.

Des salariés sans papier se mobilisent pour obtenir une régularisation de leur situation. Ces salariés, qui sont en France depuis des années, employés légalement avec fiches de paie à l'appui et cotisations versées aux différents organismes sociaux, doivent trouver une issue positive.

C'est possible et nous en avons eu la preuve à l'échelle nationale et dans le Val-de-Marne avec la lutte emblématique des « métal couleur ». Ce sujet n'est pas déconnecté des revendications de

la CGT qui demande, dans le rôle qui est le sien, au gouvernement de régulariser tout salarié en situation irrégulière. Elle prend ses responsabilités, le gouvernement ne doit pas fuir les siennes.

Bernard Thibault est également intervenu sur les thèmes précédemment cités. Dans son intervention, il nous a fait part du vote du CCN concernant la nouvelle réforme sur la représentativité des syndicats. Il évoqué la nécessité d'être plus forts pour battre en brèche les projets patronaux et gouvernementaux, plus nombreux à la CGT pour garder nos acquis et en imposer de nouveaux. En cela, la campagne prud'homale sera un test grandeur nature sur la représentativité syndicale au niveau national.

La délégation du Livre CGT était composée de Jean-Jacques Hédouin (retraité), Jean Garcia et Didier Lourdez (membres de la commission exécutive sortante), Jean-Philippe Maréchal, Julien Léri et Andrée Collard (mise à l'honneur en tant que déléguée plus ancienne du congrès) (membre de la commission exécutive sortante). La délégation a été mise à contribution pour la préparation du congrès, la participation aux débats et des interventions notamment celle concernant les discriminations (*lire texte ci-joint*).

Les candidatures à la commission exécutive ont été retenues. Ont été élus Jean-Philippe Maréchal, Julien Léri et réélus Jean Garcia et Didier Lourdez. Frédérique Dupont a, quant à elle, été réélue secrétaire générale de l'UD.

Merci à Christelle, Coralie et Ghislain pour l'aide apportée sur l'accueil matinal.

D. Lourdez

Intervention de Julien Léri lors du Congrès de l'Union départementale CGT du Val-de-Marne

Camarades,
Arrêtons-nous quelques instants pour aborder la question des discriminations.

Discrimination, voilà bien un mot autour duquel nous ne devrions pas débattre à cette période de l'humanité, car si le progrès et la richesse de notre société (créés d'ailleurs par l'ensemble des salariés) profitaient à tous et ce, sans distinction, ce mot pourrait peut-être ne plus trouver sa place dans un Petit Robert et dans les têtes de bien des hommes. Mais nous n'en sommes malheureusement pas là.

Alors ce mot, indigeste pour les syndiqués CGT que nous sommes, avec toutes nos valeurs, « mérite » un peu d'explications afin de mieux le voir un jour disparaître et ce, le plus tôt possible.

Comment pouvons-nous alors décrire ce qu'est la discrimination ?

D'après ce fameux Petit Robert, c'est « une ac-

tion de discerner, de distinguer les choses les unes des autres, avec précision selon des critères définis ».

Alors camarades, en 2008, quels sont les critères ?

Trop nombreux pourrions-nous dire !

Discrimination sexiste : en 2008, la différence du niveau de salaire entre les femmes et les hommes reste existante, ce qui tend à démontrer que le patronat et les grands pontes de notre société raisonnent toujours sur le genre et non sur les qualifications et compétences !

Discrimination sur l'orientation sexuelle : pour encore un trop grand nombre, une sexualité différente pourrait justifier une inaccessibilité au droit de tous !

Discrimination générationnelle : trop vieux pour travailler, bon pour la casse ! Voilà ce que certains salariés entendent lorsque leur parcours

professionnel a connu certaines difficultés. Pouvons-nous l'accepter et ce, d'autant plus que ces mêmes salariés ont participé pleinement à l'enrichissement de cette société qui les rejette aujourd'hui ? Trop jeune, pas assez d'expérience ! C'est tout aussi entendu.

Discrimination syndicale : l'implication que représente l'engagement syndical dans l'opposition et la construction d'alternatives différentes des leurs n'a jamais, n'est pas et ne sera d'ailleurs jamais supporté par le patronat qui se presse de le rappeler à ceux qui s'engagent, au travers de certains processus de déstabilisation qui vont du « simple » harcèlement à l'exclusion du lieu de travail !

Discrimination raciale : eh oui, en 2008, la simple couleur de peau reste encore un critère pour l'accès aux droits tels que, par exemple, celui au logement, à l'emploi et bien d'autres encore...



Discrimination nationale : au nom d'une identité nationale autre que l'identité nationale française, ces milliers de salariés concernés, cause pour le gouvernement et le patronat de bien des maux de notre société, n'ont et ne devraient pas avoir les mêmes conditions de vie (logement, salaire, conditions de travail) que les salariés français, alors que ceux-ci participent activement, de par leur activité professionnelle, au fonctionnement et au développement de notre société !

Discrimination dans l'enseignement : l'accès au droit à l'éducation est-il aujourd'hui le même pour tous ? De l'école maternelle aux études supérieures, trop de disparités voient le jour ce qui n'échappe d'ailleurs pas, soit dit en passant, aux jeunes et moins jeunes s'impliquant actuellement dans le mouvement des lycéens qui ont décidé de prendre toute leur place dans la revendication au droit à maîtriser leur avenir, en se donnant les moyens de se former tout au long de leur vie !

Une des dernières nées est la **discrimination territoriale** : en effet, au cours du processus de

recherche de nouveaux salariés, certaines entreprises n'hésitent pas à s'octroyer le droit de regarder de très près le lieu d'habitation des candidats à l'emploi. Suivant la distance et les trajets à emprunter pour une même compétence, ils écartent certains salariés. Un candidat à l'emploi du Bois-l'Abbé et un candidat de Saint-Mandé ne seront pas sur le même pied d'égalité et de traitement dans la recherche et l'obtention d'un emploi. Alors, n'est-ce pas là une injustice pour certains et donc une discrimination réelle ? N'était-ce pas là la première cause desdits « événements des banlieues » de 2006 ?

Voilà donc bien certaines formes de ce mal qu'impose le patronat aux salariés afin de mieux nous diviser pour gagner toujours plus car – eh oui, n'ayons pas peur de le dire ! – l'objectif ultime pour eux reste et restera le même, à savoir l'enrichissement !

C'est donc pour cela que nous, militants Cégétistes, avec nos outils que représentent nos différents syndicats, nos différentes Unions locales et notre Union départementale

CGT du Val-de-Marne, nous avons pris, nous prenons et nous prendrons toujours à bras le corps la lutte contre toute forme de discrimination, quelle qu'elle soit !

En effet, des « 1 000 de Cachan » en passant par les salariés de Métal Couleur ou de Paristore ou encore les jeunes lycéens engagés dans la mobilisation contre

le CPE, du respect des délégués syndicaux comme Antonio Correia de la CICO ou Jean-Charles Coutinho de la SCREG, en passant par Séverine, embauchée en CNE et licenciée pour motif de grossesse, pour l'égalité entre les femmes et les hommes, ces problématiques auront bien marqué ces trois dernières années. Devons-nous continuer à pousser le débat dans nos entreprises pour rechercher des moyens de combattre les discriminations ?

Camarades, nous avons entrepris ensemble des luttes mais beaucoup reste à faire car ces fléaux restent présents dans notre quotidien. Alors, allons bien au-delà de ce que nous avons entrepris et ne leur permettons pas de continuer à casser des salariés au nom d'une différence quelle qu'elle soit car pour nous, ces fameuses différences sont la richesse de ce que nous sommes et le moyen de rendre notre mouvement syndical plus fort !

Avec les outils qui sont les nôtres, comment mieux articuler campagne revendicative et formations pour aider les syndicats à s'emparer de ces questions à l'entreprise ?

Débattre avec les syndiqués, les salariés des discriminations nous aidera-t-il à progresser pour mieux agir ?

Comment faire, du 8 mars, du 21 mars, de la marche des fiertés, du 17 octobre journée contre la misère, de véritables temps forts revendicatifs dans les syndicats du département ?

C'est le sens de la résolution du document d'orientation que nous proposons d'adopter avec l'enrichissement du débat que nous aurons sur les luttes à engager contre les discriminations.

Alors, tordons le cou à toutes les discriminations et vive la CGT !

J. Léri



La transformation : succès significatif

SITUÉE en Seine-Saint-Denis, plus précisément dans la zone d'activités « La Garenne » à Rosny-sous-Bois, La Transformation est une brochure qui emploie une trentaine de salariés qui, pour la plupart, sont payés très légèrement au-dessus du SMIC et travaillent dans des conditions déplorables.

Le carnet des commandes ne désemplit pas et le personnel ne s'arrête presque jamais. La direction « très famille » hésite entre la concurrence du marché et la peur que cela engendre chez les salariés d'un côté et la répression anti-CGT de l'autre.

Angèle, la déléguée du personnel, avait vraiment du mal à mener son activité syndicale. Les réunions se faisaient au compte-gouttes et souvent au gré de la patronne. Les heures de délégation n'étaient accordées qu'après une dure bataille et souvent seulement après l'intervention du syndicat.

L'inspecteur du travail est intervenu plusieurs fois. Rien n'y a fait. Le syndicat a, de son côté,

écrit à maintes reprises à la direction pour lui demander de respecter la législation (mandat syndical, heures de délégation, affichage syndical, moyens matériels pour l'exercice du mandat...). L'absence de réponse était la seule stratégie patronale et les différents courriers adressés par le syndicat sont restés lettre morte.

La déléguée est partie en formation. Cissé, son suppléant, a donc pris la suite du mandat. Avec le syndicat, il a établi un cahier revendicatif simple en trois volets : salaires, conditions de travail et respect du personnel et du mandat syndical.

À chaque réunion, la question du salaire est intégrée dans l'ordre du jour. Et, chaque fois, la réponse est négative. La question du salaire et du pouvoir d'achat, Cissé connaît bien puisqu'il est payé au SMIC avec 27 ans d'ancienneté et des tâches de plus en plus polyvalentes, malgré son âge (à deux ans de la retraite).

Une réunion d'information syndicale, suivie d'une pétition signée par 80 % du personnel demandant une augmentation de 10 % des salai-

res et un appel menaçant de recourir à la grève si la direction continuait de faire la sourde oreille n'ont pas réussi à faire bouger la direction.

Le 15 avril dernier, à 10 h 00, les salariés de l'équipe du matin ont arrêté le travail tant ils étaient excédés par le comportement dédaigneux de la direction.

Aidés par le syndicat et grâce à leur détermination unitaire, ils n'ont repris le travail que le 17 avril après avoir obtenu :

- une augmentation générale de 3 % à partir du 1^{er} avril 2008 ;
- pour l'année 2009, les salaires seront négociés au mois de mai 2009 ;
- 2/3 des heures de grève seront payés ;
- un engagement à améliorer le dialogue social.

Un résultat modeste mais qui signifie beaucoup. Désormais, à La Transformation, rien ne sera plus comme avant.

Ali M'Saoura



Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Avril 2008	119,10	+ 0,3	+ 3,0
Mars 2008	118,70	+ 0,8	+ 3,2
Février 2008	117,81	+ 0,2	+ 2,8
Janvier 2008	117,56	- 0,1	+ 2,8
Décembre 2007	117,70	+ 0,4	+ 2,6
Novembre 2007	117,26	+ 0,5	+ 2,4
Octobre 2007	116,62	+ 0,2	+ 2,0
Septembre 2007	116,33	+ 0,1	+ 1,5
Août 2007	116,2	+ 0,4	+ 1,2
Juillet 2007	115,74	- 0,2	+ 1,1
Juin 2007	116,03	+ 0,1	+ 1,2
Mai 2007	115,89	+ 0,3	+ 1,1

Source : Insee

Salaires

Salaires minimum

■ Smic au 1^{er} mai 2008 (salaire en dessous duquel aucun salarié ne doit être payé) : 8,63 € brut/heure ;

1 308,91 € sur la base légale de 151,67 heures.

Horaire collectif de 39 heures :

- Mensuel brut avec majoration de salaire de 25 % de 169 heures : 1495,87 €

- Jeunes salariés :

16 ans : 6,90 € ; 17 ans : 7,77 €.

- Après 6 mois de travail dans une profession ou à 18 ans : 8,63 €.

Plafond de la Sécurité Sociale

2 773 €/mois ;

33 276 €/an.

Chômage total

Allocation de solidarité

Si vous avez travaillé au moins cinq ans :

- moins de 55 ans : 14,74 € maxi/jour pendant 6 mois (renouvelable)

- 55 ans et plus : 14,74 € maxi/jour pendant 12 mois (renouvelable) pour ceux dispensés de recherche d'emploi ; sans limitation de durée pour ceux atteignant les 55 ans au 546^e jour d'indemnisation : 21,16 € maxi/jour pour ceux qui bénéficient de la majoration au 31 décembre 2003 ; majoration supprimée depuis le 1^{er} janvier 2004.

Plafond des ressources mensuelles (y compris l'allocation de solidarité) :

personne seule : 1 031,80 € ;

couple : 1 621,40 €.

Allocation temporaire d'attente

10,38 € par jour.

Retraites complémentaires

Valeur du point :

Agirc : 0,4132 € ;

Arrco : 1,1648 € ;

Ircantec : 0,43751 €.

STP : Syndicalement Très Présent



B. Belmehdi, au centre, avec la casquette.

Pressions et provocations antisyndicales contre un représentant de la CGT à STP

La Société de Traitement de Presse est une filiale à 100 % de La Poste. Elle réalise le tri, pour le réseau postal, des publications et quotidiens en provenance des routeurs et à destination des abonnés.

Notre camarade Bouabdellah Belmehdi, salarié de l'entreprise depuis une quinzaine d'années, est le délégué syndical central de la CGT. Il anime la section syndicale CGT en portant les revendications du personnel, qui réclame une prime de 1 000 euros depuis la fin de la négociation salariale 2007 qui a été plus qu'insuffisante pour une grande majorité de salariés. Depuis des années et plus particulièrement depuis que la CGT a mobilisé le personnel des quatre centres de STP, Bouabdellah Belmehdi est victime de pressions de la part de la hiérarchie de l'entreprise qui orchestre avec zèle une discrimination syndicale contre notre camarade.

Ces dernières semaines poussant les provocations jusqu'à insulter le délégué syndical à son poste de travail en présence de témoins, la direction a pris le prétexte d'une riposte pour convoquer Bouabdellah Belmehdi, par ailleurs seul élu titulaire CGT au comité d'entreprise, à un entretien disciplinaire le 10 avril 2008.

Ce jour-là, surprise ! Au moment de l'entretien, notre camarade n'était pas seul !

En effet, répondant à l'appel conjoint du SGLCE, de l'Union locale CGT de Saint-Ouen et de l'Union départementale CGT de Seine-Saint-Denis, plus de cinquante militants syndicaux de la profession se sont retrouvés ce jour devant le centre STP de Saint-Ouen. Parmi eux, des salariés et élus de STP et notamment le délégué syndical central de la CGT-FO ont manifesté leur opposition aux discriminations, pressions, provocations et insultes dont sont régulièrement victimes les salariés de l'entreprise et leurs représentants.

Le rassemblement a eu pour conséquence de renforcer la mobilisation du personnel qui avait sur le centre de Saint-Ouen, face à la provocation de la direction du site, spontanément arrêté le travail en solidarité avec M. Belmehdi.

Dans les autres centres de l'entreprise, les salariés ont largement signé la pétition de soutien au porte-parole de la CGT.

Aujourd'hui, après les entretiens du délégué syndical et des témoins, la direction générale de

l'entreprise accroît encore la tension contre l'activité syndicale revendicative et le délégué syndical CGT puisqu'elle a engagé la procédure spéciale de licenciement contre Bouabdellah Belmehdi en convoquant un comité d'entreprise extraordinaire.

Après l'entretien disciplinaire, consultation du comité d'entreprise.

Ainsi, marquant son acharnement contre le délégué syndical central de la CGT dans cette entreprise de plus de huit cents salariés, la direction a tenté d'instrumentaliser le comité d'entreprise en consultant formellement les élus titulaires.

Un grand flop pour la direction générale !

En effet, après explications de l'intéressé qui a démonté le réquisitoire à charge de la direction et mis en évidence la responsabilité et la provocation de cette dernière, les élus se sont exprimés lors d'un vote à bulletin secret.

Alors que la CGT ne compte qu'un titulaire au comité d'entreprise en la personne de notre camarade Bouabdellah, les élus se sont majoritairement abstenus ou prononcés contre le licenciement. Avec ce résultat - deux pour, cinq abstentions et deux contre - la direction ne peut se prévaloir d'avoir convaincu les autres organisations syndicales malgré les pressions qu'elle n'a pas manqué d'exercer dans un contexte préélectoral.

Durant la réunion au cours de laquelle la direction générale a confirmé qu'elle demanderait à l'inspection du travail l'autorisation de procéder au licenciement du délégué syndical central de la CGT, elle a été obligée de concéder que si toutefois la décision ne lui était pas favorable, elle en resterait là et ne formulerait pas automatiquement de recours hiérarchique.

Face à cette direction aux méthodes antidémocratiques et antisyndicales qui cautionnent pressions, provocations et insultes envers le personnel et la discrimination syndicale, la section syndicale du SGLCE à STP a déjà pris acte et donnera suite. La section CGT a, dès la fin du comité d'entreprise, sollicité l'inspection du travail afin d'être entendue par celle-ci dans cette affaire et remercié les salariés de leur mobilisation pour que cesse l'arbitraire à STP contre les salariés et leurs représentants.

Guillaume Thomas Flores

Bulletin officiel du Syndicat général du livre et de la communication écrite
94, bd A.-Blanqui 75013 PARIS.
N° de Commission paritaire :
0110 S 07117. - N° ISSN : 1269-5076.

Préresse réalisé par Publications Elysées
13, rue Niepce, 75014 Paris -
Tél. 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie nationale.

Directeur de publication
et de rédaction : Norguez Marc.
Rédacteur en chef :

Thomas Flores Guillaume.
Comité de rédaction : A. M'Saoura,
M. Pavard, Y. Volant, Th. Fronty





ERRATUM

(suite du texte du LP n° 330)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SURL DU 20 MARS 2008

Marc Norguez, Secrétaire général du SGLCE, après avoir remercié les militants pour leur activité au sein de la CGT, brosse un tableau réaliste des mutations bouleversantes auxquelles assistent les salariés de nos professions avec de moins en moins d'ouvriers :

« La modernisation du matériel d'impression et les restructurations générales à Paris se traduisent par des baisses drastiques d'effectifs. La révolution technologique s'accélère avec l'offset sans eau, pour le Figaro. En distribution, le plan Défi 2010 des NMPP, contre lequel nous nous battons, a pour objectif de supprimer le centre de distribution des publications et 350 emplois.

Vous avez suivi et souvent pris une part active dans les conflits de l'Imprimerie nationale et de Quebecor.

Aujourd'hui, la lutte de ceux de l'IN à Choisy montre l'extraordinaire capacité d'organisation, dans l'action, des salariés.

Je me félicite des très bons rapports qui existent entre les différentes sections du SGLCE que je représente et la SURL. »

Dans son intervention, le Secrétaire général du SGLCE distingue en les rassemblant les actions sur les retraites, les pensions, leur pouvoir d'achat, menées par les retraités et les actifs et la bataille plus générale sur la retraite, comme enjeu de société, retraite solidaire par répartition, retraite à 60 ans pour tous, sans durée de cotisation supplémentaire.

Dans la dernière période, les retraités syndiqués, essentiellement les adhérents de notre confédération, furent très actifs et présents dans les manifestations et rassemblements.

C'est très positif et espérons que cette mobilisation éclaire les trop nombreux retraités qui, l'an dernier, se sont laissés abuser par l'actuel président de la République.

Mais la CGT a un autre défi à relever, peut-être plus lourd encore : celui de la conviction qu'une vraie et bonne retraite est possible. C'est toute la population laborieuse, la jeunesse qu'il faut convaincre, tant le matraquage idéologique pour désespérer est puissant.

Il est donc primordial de faire connaître les propositions de la CGT en matière de retraite, de donner des perspectives et de l'espoir.

Le SGLCE y contribue, et dans cet objectif notamment, organise les 17, 18 et 19 juin, une session de formation approfondie sur cette question ; les retraités sont les bienvenus.

Le Secrétaire général du SGLCE insiste sur le contenu de classe de cette question de retraite.

Yann Volant

Hommage

Le SGLCE salue la mémoire d'Alain Lelièvre qui vient de nous quitter. Militant aux NMPP, secrétaire de sa section, puis de son syndicat, Alain fut de tous les combats contre le démantèlement de l'entreprise et la casse du statut des salariés des NMPP.

Ceux qui l'ont connu garderont le souvenir d'un homme courageux, efficace, à l'écoute des salariés et très attaché à son organisation CGT.

Allocution de Marc Norguez lors du pot de départ de Bruno Rivet le 6 mai 2008

Bruno nous permet de nous retrouver aujourd'hui à l'occasion de son départ officiel des instances syndicales du monde des actifs. Il n'en demeure pas moins un syndiqué fortement attaché à son organisation, dévoué et disponible.

Bruno est né un beau jour du mois de juin, il y aura donc bientôt 59 ans, dans une région qui lui ressemble, connue pour la douceur de son climat et la richesse de son vignoble : l'Anjou, et plus particulièrement la ville de Saumur.

Syndiqué dès 1967 d'après nos livres, Bruno passera de typographe de formation à la mise en page à l'imprimerie, et donc de la CSTP au SGL.

Bruno fut pour nous ici le délégué syndical de l'Imprimerie spéciale de Banque, située à Montreuil. Il s'impliqua beaucoup et de nombreuses années au sein de l'Union locale de cette ville prestigieuse, faisant une fois de plus la démonstration que l'on peut être un bon militant professionnel et un acteur de la vie syndicale interprofessionnelle, tout en restant présent à l'entreprise.

Comme beaucoup de militants de sa génération, Bruno a connu dans son entreprise une phase de pleine activité au cœur de la période économique dite des « 30 Glorieuses », celle d'une certaine diversification, évolution, modernisation dans les années 1980. Puis les difficultés, la concurrence, la mondialisation et la fermeture.

Dans toutes ces périodes, il y a eu luttes : luttes revendicatives pour les salaires, la réduction de temps de travail, des contraintes de production dans les années 1970, luttes pour moderniser l'outil de travail, se former, faire

reconnaître les nouveaux savoir-faire au moment des modernisations, et plus récemment, luttes pour l'emploi, le maintien d'une charge de travail pour refuser la fermeture.

Il n'y a pas de période où c'était plus simple ou plus facile. Contre le patronat, la lutte, la lutte des classes est toujours dure. Bruno a connu toutes ces phases.

Lors de la fermeture de l'ISB, Bruno rejoint l'équipe du labeur à Blanqui et intègre le bureau syndical du SGLCE. Là encore, son expérience de l'interpro et ses connaissances de la pratique quotidienne à l'entreprise seront précieuses. Il animera l'activité juridique, la formation syndicale et notre bulletin syndical : le Livre parisien et dernièrement, l'IHS LP.

Bruno s'acquittera de ces tâches avec la modestie des gens fins et intelligents, de ceux qui voient tout, comprennent vite et ne parlent qu'à bon escient. C'est vrai que les militants issus de l'ancien secteur dit « labeur » cultivaient tous cette attitude.

J'ai aimé, comme tous ici sans doute – mais moi j'ai la chance de le dire devant vous tous – travailler et militer avec Bruno.

Aujourd'hui, avec Josette à ses côtés – Josette que nous saluons – Bruno prend un peu de distance avec Blanqui, profitant d'un temps libre gagné et mérité.

Bruno, Josette et toi êtes ici chez vous. Vivez de très bons moments, c'est tout ce que nous vous souhaitons et venez nous voir aussi souvent que vous le souhaitez.

Voilà Bruno... En conclusion, merci pour tout ce que tu as apporté à cette maison, au syndicalisme, à la CGT.



L'expertise au service des élus et des CE

Les clés pour anticiper

Le groupe Apex rassemble des spécialistes en économie, finance, comptabilité, gestion, droit du Travail et droit collectif. Tous nos collaborateurs sont recrutés selon leurs compétences et leur volonté d'être au service des salariés et de leurs représentants. Par son activité, sa taille et l'offre complète qu'il présente, le groupe Apex est aujourd'hui le troisième cabinet d'expertise comptable au service des CE des élus et des représentants du personnel. Apex assiste plusieurs centaines de comités animés par des équipes de tout horizon syndical ou par des élus non syndiqués.

Un groupe indépendant

Les expertises d'Apex sont rigoureuses et objectives. Leur but est de permettre aux élus des CE de disposer de tous les éléments d'intervention dans le débat avec la direction de leur entreprise et de cerner toutes les composantes d'un diagnostic pour se forger leur opinion sur la conduite à suivre.

Un outil d'aide à la décision

Les diagnostics Apex sont complets. Ils ne se contentent pas de la photographie ou au commentaire comptable du passé. Ils se prononcent sur l'avenir de l'entreprise, ses problèmes et ses choix. Ils donnent à tous les membres du comité les moyens nécessaires pour définir leur propre position.

Au service des comités d'entreprise

Apex offre une assistance permanente et suivie. Ses interventions sont préparées avec les CE, qui sont régulièrement tenus au courant de ses travaux. Les collaborateurs d'Apex sont disponibles pour répondre aux demandes des élus, les informer régulièrement et les conseiller autant que de besoin.

APEX RESULTE DE LA FUSION ENTRE A PRIME ET SOGEX-ACTE
APEX 18, quai de Javelles 75010 Paris - Tél. 01 53 72 00 00

Notre ami Jean-Claude FAIPEUR nous informe de l'édition de son dernier ouvrage

« Il y a cinquante ans, douze ans après la fin de la guerre, le peuple de France était de nouveau en lutte contre le militarisme allemand. En 1957, le général Hans Speidel était nommé à la tête des troupes centre-Europe de l'Otan et donc, de l'armée française puisque, à cette époque, la France était encore membre de cet organisme. Douze années après la fin de la guerre, cela créa le plus grand émoi dans les milieux de la Résistance, de la déportation et bien au-delà. Le général Speidel n'était pas n'importe qui. Il avait été, de juin 1940 à avril 1942, l'adjoint du général von Stülpnagel de l'armée hitlérienne d'occupation à Paris et conjointement à son chef, responsable de l'exécution de 500 otages français.

Dès l'annonce de cette nomination, à l'indignation succédèrent de nombreuses protestations. Rapidement, quatorze fils de martyrs de la Résistance signèrent une lettre adressée au président de la République dans laquelle ils affirmaient leur désir de faire leur service militaire mais à aucun prix sous les ordres du général Speidel, qu'ils pouvaient considérer comme l'assassin de leur père. Bientôt, cent cinquante jeunes appelés contresignèrent cette lettre. Vingt-deux furent arrêtés et incarcérés. Claude Marty, le premier arrêté, fit quatorze mois de prison, Victor Beauvois un an, Claude Dubois dix mois, moi-même je fus emprisonné quatre mois à Fresnes...

Finalement, le gouvernement reconnut le mobile patriotique de notre action, nous libéra sans procès et nous envoya accomplir notre service militaire dans les troupes stationnées outre-mer, lesquelles n'étaient pas sous les ordres de Speidel.



Cinquante ans après cette affaire, j'ai cru nécessaire d'écrire un livre témoignage de cette lutte victorieuse pour notamment remercier tous les acteurs de cette campagne. Ce livre est aujourd'hui achevé. Il s'appelle : *Crime de Fidélité* et devrait paraître au mois de mai. Il est préfacé par Julien Lauprêtre, président du Secours populaire français, et par Maurice Voutey, ancien résistant et déporté.

Je pense que ce livre d'histoire n'est pas tout à fait hors de l'actualité, qu'il vous intéressera et que vous aurez envie de le posséder dans votre bibliothèque. Pour le recevoir, il vous suffit de me retourner le bon de commande ci-dessous. Si vous désirez le diffuser dans des ventes de livres ou des manifestations, l'offrir en lot dans des tombolas, je vous signale que je consens une remise de 30 % pour toute commande égale ou supérieure à dix exemplaires. »

BON DE SOUSCRIPTION

Livraison du livre en mai-juin 2008 ; encaissement des chèques après expédition des livres

NOM :

Adresse :

Code postal :

Désire recevoirexemplaire(s) du livre :

Crime de Fidélité

Prix de chaque livre : 20 e port compris.

A partir de dix exemplaires remise de 30 %

Prévoir 12 e de port par tranche de 10 livres et 23 e par tranche de 20 livres en colissimo

Soit un montant de :

Adresser ce bon accompagné du chèque

au montant correspondant à la demande à

Jean-Claude Faipeur, Le Terrier, 24150 Cause de Clérans

Communiqué

Négocier ou amuser la galerie ?

Un arrêt de travail des salariés des NMPP et de la presse nationale ainsi qu'une visite au siège du groupe Lagardère, patron de Hachette et dirigeant des NMPP, ont permis au directeur de reconnaître dans un courrier le maintien d'un Centre national de traitement des publications. Cette reconnaissance est une avancée incontestable et a bien été perçue comme telle par les trois cents militants présents rue de Presbourg.

Sur cette base, une discussion pour déterminer le cadre des négociations s'est engagée mercredi 12 juin à 14 h 30 et les mouvements revendicatifs ont été suspendus.

A l'issue de plus de 7 heures de discussion, il est acquis que le plan Défi 2010 intègre le maintien d'un Centre national des publications, que les Agences régionales des Messageries de Vitrolles et de Nancy seront maintenues, que pour les 3 autres ARM, la situation sera analysée au cas par cas afin de rechercher de nouveaux lieux pour chacune des zones concernées.

En 7 heures de discussion sur le fond, le bilan est maigre, en tout cas bien insuffisant de l'avis de la délégation du SGLCE. Le point de désac-

cord porte sur la charge de travail du Centre. La direction refuse toujours d'y intégrer les titres tirant à plus de « 15 000, 20 000 exemplaires ». Quand on sait qu'il y a environ 30 000 points de vente de la presse en France, on peut mesurer le niveau de la proposition de la direction.

Pour nous, ce centre doit accueillir tous les titres sous toutes formes de conditionnement : palettes, paquets, appoint... Il doit rassembler les journaux et leurs suppléments ainsi que leurs produits complémentaires. Il doit distribuer les collections, les encyclopédies et, bien entendu, la presse étrangère. En bref, ce que nous voulons, c'est du travail.

En 7 heures, nous n'avons pas évoqué le plan social mais la charge de travail et son organisation.

Sur la forme, il faut noter que la direction est arrivée à la table des discussions sans éléments vraiment nouveaux, à l'exception du courrier qu'elle avait signé la veille sous la pression du mouvement d'actions. Il a fallu 3 heures pour qu'à la suite de notre insistance, elle écrive un projet de texte d'une rare indigence. Nous avons dû rédiger un texte pour rendre le débat plus

clair. La direction a modifié notre projet en des termes que nous aurions pu accepter si elle n'avait pas confirmé, après une nouvelle suspension de séance, sa volonté de maintenir les salariés de l'entreprise à côté de l'essentiel du flux de la filière publications.

Un mot aurait pu apaiser les relations sociales et faire retomber la crise. La direction générale des NMPP ne l'a pas voulu, elle porte seule la responsabilité du maintien d'un climat social tendu.

La négociation, à notre sens, est celle du paritarisme de notre profession où, des deux côtés de la table, on prend en considération les propositions de l'interlocuteur. Si ce n'est pas le cas, c'est une négociation alibi vide de contenu.

Une chance d'avancer vers un accord a été perdue. Nous espérons que le bon sens et la raison l'emporteront rapidement. En revanche, la mobilisation des adhérents reste de mise ; la commission exécutive du syndicat, qui se réunira lundi prochain, prendra de nouvelles initiatives.

Paris, le 13 juin 2008